

Quelques pistes méthodologiques en démolinguistique : la langue catalane et son *Enquête d'usages linguistiques*

JUAN JIMÉNEZ-SALCEDO*

Notre article présente la méthodologie et les résultats de l'*Enquesta d'usos lingüístics 2008* (EULPo8), une enquête menée par l'Institut catalan de la statistique (Idescat), dont l'objectif principal est de dresser un portrait des usages linguistiques de la population catalane, et qui se base sur une conceptualisation ouverte et dynamique des catégorisations linguistiques. Nous pensons que la méthode de travail privilégiée par les statisticiens catalans peut contribuer à éclairer plusieurs aspects de la démolinguistique canadienne et québécoise.

English abstract, p. 38

INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de présenter au public québécois et canadien le contexte institutionnel et sociolinguistique de la langue catalane en ce début du XXI^e siècle, ainsi que les résultats de l'*Enquête d'usages linguistiques* menée en 2008 par l'Institut catalan de la statistique (Idescat). Pour ce qui est de la méthodologie d'enquête de l'Idescat, nous soulignerons le recours à des catégorisations linguistiques ouvertes et dynamiques, plus proches des usages réels d'une population multilingue. Nous espérons que la description et l'analyse de l'enquête catalane contribueront à alimenter la discussion sur les catégorisations linguistiques au Québec et au Canada.

Après avoir fait une brève présentation du contexte sociopolitique catalan et de ses relations avec l'Espagne dans le cadre du droit constitutionnel espagnol, nous analyserons les problèmes auxquels doit faire face la politique linguistique catalane, des problèmes dans certains cas similaires à ceux que rencontre le français au Québec. Nous exposerons égale-

* Universidad Pablo de Olavide, Séville (Espagne. jimisal@upo.es).

ment comment se développe la planification de la démolinguistique en Catalogne, gérée exclusivement par le gouvernement de la Communauté, pour ensuite présenter et analyser les aspects principaux du sondage de l'Idescat, notamment le travail autour des catégorisations linguistiques.

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

L'Espagne s'organise dans un système politique fédéral, bien que ce dernier ne soit pas défini comme tel dans sa Constitution de 1978 (Moreno, 2001). L'État laisse à chaque Communauté¹ autonome le soin de se constituer en entité fédérée par le biais de son propre « Statut », sorte de constitution provinciale dans laquelle il est défini non seulement le fonctionnement interne de la Communauté, mais également ses relations avec l'État espagnol. L'échafaudage institutionnel de cette fédération *de facto* se fonde donc sur la possibilité que laisse l'État à chaque entité territoriale de se définir elle-même, comme une façon de permettre à chacun des peuples espagnols d'adhérer à ce projet commun moyennant un statut et de fonder, s'ils le souhaitent, une sorte de fédéralisme asymétrique. Le fédéralisme espagnol se développe ainsi comme un « mode de gestion de la diversité » (Lecours et Rocher, 2007) qui contraste avec l'idée de nation « civique », dont la souveraineté est exercée exclusivement par le gouvernement central (Burelle, 2005 : 459-460) et qui semble être à la base du fédéralisme d'inspiration territoriale en vigueur au Canada depuis l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982. Nous employons ici le terme « fédéralisme territorial » dans le sens que lui attribue Kymlicka (2003), autrement dit un État fédéral dont les entités fédérées sont autonomes dans la gestion de compétences égales et soumises à un pouvoir central dépositaire de la souveraineté, face au « fédéralisme multinational » qu'essayent de fonder les statuts d'autonomie en Espagne, en vertu desquels les Communautés peuvent s'octroyer elles-mêmes leurs propres institutions et en établir le fonctionnement, tout cela sous la tutelle de la Constitution, qui définit quelles compétences ne peuvent être exercées que par l'État.

Dans ce cadre institutionnel, la Catalogne s'est dotée de son propre statut, dénommé « Estatut de Sau », en 1979. Il a été réformé ultérieurement, après un long processus aboutissant à un référendum tenu le 18 juin 2006, à

1. Dans cet article, nous emploierons la majuscule (« Communauté ») pour faire référence aux plus grandes entités territoriales en droit politique espagnol, équivalent en quelque sorte aux provinces canadiennes, et la minuscule (« communauté ») pour parler des communautés ou groupes linguistiques.

la suite duquel un nouveau texte a été adopté², qui constitue ce que l'on connaît en droit espagnol sous le nom de « loi organique » (LO), autrement dit une loi qui développe les principes contenus dans la Constitution et qui par conséquent fait partie du « bloc de constitutionnalité », ensemble de normes de valeur constitutionnelle dont font partie les Statuts de toutes les Communautés autonomes. Cette nouvelle loi organique a fait l'objet de plusieurs pourvois, notamment celui formé par le Parti populaire (PP), opposition officielle au Parlement espagnol, auprès de la Cour constitutionnelle. Dans une décision rendue le 28 juin 2010 (STC 31/2010), la Cour déclarait nulle la déclaration du catalan comme « langue préférentielle » de l'administration de la Communauté faite dans l'article 6.2 du Statut. D'après le pourvoi du PP, cet article allait à l'encontre du principe d'égalité entre l'espagnol — langue officielle dans le territoire du Royaume — et les langues vernaculaires : la Constitution prévoit, dans son article 3.2, que les langues vernaculaires seront « aussi » officielles dans leurs Communautés autonomes respectives selon les modalités prévues dans les statuts d'autonomie, instituant ainsi ce que l'on connaît en droit constitutionnel espagnol sous le nom de « principe de renvoi aux Statuts ». Ce dernier est d'ailleurs à l'origine de l'énorme complexité du régime juridico-linguistique espagnol, au sujet duquel la Cour constitutionnelle a été appelée à statuer à maintes reprises. Comme il en est pour les décisions de la Cour suprême canadienne à propos de la Charte de la langue française, la jurisprudence de la Cour constitutionnelle a dû revenir plusieurs fois sur les dispositions linguistiques du Statut catalan ainsi que sur la législation linguistique de la Communauté.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE CATALANE

Comme au Québec, l'un des éléments essentiels de la politique nationale catalane concerne la langue. Le catalan est présent en Catalogne, mais aussi dans les Communautés voisines du Pays valencien et des Îles Baléares, ainsi que dans une partie de l'Aragon. Il est également parlé dans la Principauté d'Andorre, territoire souverain au nord de la Catalogne, où il cohabite avec l'espagnol et le français, mais dont le régime d'officialité est absolument monolingue en faveur du catalan, considéré comme la langue propre du pays. Pour ce qui est du contexte juridique du catalan en Espagne, le renvoi aux statuts que nous venons de mentionner se trouve à la base de ce

2. Loi organique n° 6/2006 du 19 juillet de réforme du Statut d'autonomie de la Catalogne.

que Vernet appelle le « principe de territorialité impure » (Vernet, 1992) du régime juridico-linguistique espagnol, en vertu duquel seul l'espagnol jouit d'un régime d'officialité unitaire dans tout le pays, tandis que chaque Communauté légifère différemment à propos de sa langue vernaculaire. Le catalan en est un exemple : totalement co-officiel avec l'espagnol en Catalogne et aux Baléares, les effets de son régime juridico-linguistique sont atténués dans certaines régions du Pays valencien, de majorité hispanophone (López Basaguren, 1988 : 65) et il n'est aucunement officiel en Aragon, où il reçoit le statut de langue vernaculaire sans autre droit linguistique que celui d'être enseigné en option dans les établissements situés dans les zones d'influence linguistique catalane (López Susín, 2010). Voilà donc trois statuts légaux bien différents dans un même État et pour une même langue.

Dans le cas de la Catalogne, les différents gouvernements ont consacré de nombreux efforts à faire du catalan la langue commune d'usage public, dans une démarche largement inspirée des combats pour le français au Québec. À cet égard, la nation s'est dotée de deux lois à portée linguistique, une première en 1983, dite de « normalisation linguistique » (loi 7/1983), et une seconde en 1998, dite de « politique linguistique » (loi 1/1998), lesquelles, comme la Charte de la langue française au Québec, visent à réglementer l'usage du catalan dans des domaines essentiels de la vie publique comme le travail, l'éducation, l'administration ou l'affichage, l'objectif étant d'assurer la survie de la langue vernaculaire, une survie qui a contré en quelque sorte l'omniprésence de la langue espagnole et a permis que le catalan soit de nos jours une langue d'usage plus ou moins courant en Catalogne.

La politique linguistique catalane se trouve cependant confrontée à une double problématique d'ordre sociolinguistique qui la rend foncièrement différente de celle pratiquée au Québec. Dans l'ensemble de l'État espagnol, les catalanophones constituent une minorité endoglossique (Vernet, 2003 : 31), autrement dit leur langue n'a pas de reconnaissance officielle et culturelle en dehors des frontières de la Communauté, hormis les différents modèles d'officialité existant dans les autres Communautés et le régime d'officialité unique dont il jouit dans la Principauté d'Andorre (pays malheureusement trop petit pour faire avancer la cause de la langue catalane au niveau international et qui d'ailleurs ne fait même pas partie de l'Union européenne). Le catalan ne jouit donc pas du statut exoglossique du français au Québec : même si le français en Amérique du Nord n'est pas perçu de la même manière qu'en Europe ou au Maghreb, il n'en demeure pas moins une langue prestigieuse de communication internationale. De

plus, contrairement au Canada, l'Espagne ne dispose pas de politique linguistique au niveau de l'État, la langue espagnole étant la seule langue officielle du pays, à tel point que les noms des langues vernaculaires ne sont même pas cités dans le texte constitutionnel — raison pour laquelle le catalan n'a jamais été reconnu comme langue officielle de l'Union européenne, alors que d'autres langues le sont, comme le maltais ou le slovène, qui comptent beaucoup moins de locuteurs que le catalan. Paradoxes du droit et de la démographie, si un jour l'Andorre accédait au statut de pays membre de l'Union, le catalan en deviendrait langue officielle car il est déclaré comme tel dans la Constitution de la Principauté : le catalan acquerrait le statut d'officialité non pas grâce aux millions de citoyens espagnols qui parlent catalan, mais grâce à un État de quelque 80 000 habitants où il est déclaré seule langue officielle.

L'autre volet de cette problématique relève de la démoulinguistique du catalan, qui n'est pas la langue maternelle d'une partie conséquente de la population catalane. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que les vagues d'immigration reçues tout au long du xx^e siècle venaient d'abord des différentes régions du sud de l'Espagne — l'Andalousie, la Murcie et l'Estrémadure — et que ces nouveaux arrivants ont conservé l'espagnol comme langue de communication au foyer, établissant ainsi une sorte de diglossie chez les Catalans d'origine sud-espagnole, qui ont l'espagnol comme langue maternelle et pour qui le catalan est une langue apprise à l'école et utilisée au travail dans un contexte de forte concurrence avec l'espagnol. Cela a provoqué une baisse du poids relatif du catalan comme langue maternelle, aggravée par les nouvelles vagues d'immigration — cette fois-ci d'origine non péninsulaire — arrivées en Catalogne surtout dans les années 1990 et pendant la première décennie du xxi^e siècle. Par ailleurs, les personnes ne parlant qu'espagnol jouissent d'une « plénitude institutionnelle » similaire à celle des anglophones au Québec, sauf à l'école, où le catalan est la seule langue véhiculaire. Contrairement à l'école québécoise, qui en vertu de l'application des articles 73 et suivants de la Charte de la langue française et de la « clause Canada » contenue dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit des enfants anglophones à recevoir l'enseignement en anglais sous certaines conditions, l'école publique catalane est monolingue et ne reconnaît aucun droit de scolarisation en espagnol. Seul l'accueil des très petits enfants dans les écoles maternelles peut être dispensé en espagnol lorsque les parents en font la demande. Il en est de même pour les nouveaux arrivants, qui jouissent de structures de catalanisation similaires à celles du Québec pour la francisation. Le but de ces structures est de rendre les élèves opérationnels

en catalan afin qu'ils puissent intégrer les classes régulières le plus rapidement possible.

LA PLANIFICATION DE LA DÉMOLINGUISTIQUE DANS LE CONTEXTE CATALAN

Ce bref portrait du statut juridico-linguistique et de la situation socio-linguistique de la Catalogne et de l'Espagne nous amène à aborder la planification de la démoulinguistique dans le contexte catalan. Eu égard aux caractéristiques spécifiques du multilinguisme à l'espagnole, les organismes d'État chargés de la statistique, notamment l'Institut espagnol de la statistique (INE), ne se sont jamais penchés sur la question de l'usage des différentes langues du pays. Ce sont les Communautés autonomes ayant statut de co-officialité linguistique qui se sont occupées de mesurer non seulement la présence de leurs langues vernaculaires, mais aussi d'évaluer leur développement dans des espaces de forte concurrence avec la langue espagnole. C'est dans ce contexte de planification de la démoulinguistique que les autorités catalanes ont souhaité encourager des recherches visant à surveiller l'évolution de la langue catalane après l'application des mesures de normalisation linguistique.

Cette évaluation de l'état linguistique de la Communauté se fait dans le cadre plus large des recherches démographiques que le gouvernement mène à bien depuis le début des années 1990, suite à l'adoption par le parlement catalan des cinq lois successives sur le plan statistique (loi 30/1991, loi 9/1996, loi 8/2001, loi 2/2006 et loi 13/2010), lois concrétisant la compétence générale en matière de statistique que possède le gouvernement catalan en vertu de l'application de l'article 135 du Statut de 2006. La périodicité quadriennale des sondages est prescrite par la loi 23/1998, et l'un de ses objectifs principaux est de fournir des informations sur diverses unités statistiques, notamment les personnes, les entreprises et l'administration publique. C'est le travail sur l'unité relative aux personnes qui entraîne l'élaboration du recensement, dont l'objectif principal est de dresser un portrait de la structure de la population et de ses flux, ainsi que de faire des prévisions d'ordre démographique. Ce recensement se divise en plusieurs volets, ou « activités statistiques normalisées » selon la terminologie employée dans l'annexe 2 de la loi 13/2010. Ces activités sont classées par domaines et développées par diverses instances publiques, notamment l'Idescat, lequel peut cependant travailler avec d'autres entités catalanes ou espagnoles. Le recensement de la population s'effectue en partenariat avec l'INE et il n'est pas du tout la source principale d'information

en matière linguistique, car la loi 13/2010 prévoit la récolte de données linguistiques comme activité statistique liée au domaine n° 10 (« Éducation, culture et loisirs ») du plan de statistique. Ce domaine est divisé en plusieurs sous-activités reliées à la langue, l'enseignement, les médias, etc. Les sous-activités à caractère linguistique sont les suivantes :

- 10.1 Niveau de connaissance du catalan établi à partir des données du recensement ;
- 10.2 Sondage d'identification linguistique et sur l'usage du catalan et des autres langues (officielles ou non) dans les espaces d'interaction sociale ;
- 10.3 Sondages spécifiques sur l'usage du catalan et des autres langues (officielles ou non) dans le domaine de l'administration et de l'entreprise ;
- 10.4 Élaboration d'un système d'indicateurs linguistiques permettant de faire un suivi de la connaissance et de l'usage du catalan et des autres langues (officielles ou non). Ces indicateurs se construisent grâce à l'analyse de la population et de ses usages linguistiques dans les domaines de l'administration publique, de l'éducation, des médias, de l'économie, du milieu associatif et de la santé (Solé et Torrijos, 2008 : 93).

La loi prévoit donc quatre sous-activités liées aux usages linguistiques de la population. Parmi ces sous-activités, la seule qui dépende directement des données du recensement est la 10.1. À ce sujet, il faut préciser que, depuis l'adoption de la loi 4/1996, le recensement espagnol se base sur une double méthode différente de celle du recensement canadien, en ce sens que les données espagnoles sont premièrement récoltées lors des inscriptions des citoyens dans les mairies, lesquelles les transmettent par la suite à l'INE et à l'Idescat pour traitement. Parallèlement, l'INE organise une campagne de recensement tous les 10 ans, et non tous les 5 ans comme au Canada³. Des intervalles de temps aussi longs entre recensements conduisent malheureusement à des portraits dont on a du mal à analyser la continuité. D'un autre côté, le système d'inscription à la mairie permet un afflux de données constant et des mises à jour annuelles, mais les informations fournies par ce biais se révèlent tout à fait insuffisantes au niveau des statistiques linguistiques, car la réglementation ne permet d'inclure dans les formulaires que les questions nécessaires à l'inscription des citoyens, les

3. L'Espagne a organisé 15 recensements depuis 1857 : 1857, 1860, 1877, 1897, 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1981, 1991 et 2001.

questions d'ordre statistique y étant interdites (Querol, 2009 : 95). Pour ce qui est du recensement, l'unique question d'ordre linguistique concerne les compétences en catalan : on demande au répondant d'évaluer ses capacités à comprendre, parler, lire et écrire dans cette langue (Capellades Cebolla et Olivares Arbiol, 2006). Aucune question n'est posée à propos des connaissances en langue espagnole ou à propos de l'usage des langues à la maison ou au travail, comme c'est le cas dans le recensement canadien.

Ces lacunes d'information statistique sont toutefois comblées par l'Idescat, qui pilote des sondages quadriennaux très détaillés sur des échantillons de population. Le sondage de l'Idescat vise à dresser un portrait statistique rendant compte des objectifs du domaine 10 de la loi 13/2010, notamment l'identification linguistique et l'usage social de la langue. Le travail de l'Idescat répond à la volonté des pouvoirs publics de la Communauté de ne pas en rester aux données fournies par le recensement. Dans l'esprit du législateur catalan, il est impossible d'évaluer la situation sociolinguistique de la langue vernaculaire sans prendre en considération les données relatives à l'usage de cette langue, aussi bien dans la sphère privée que dans l'espace public d'interaction. Les résultats de ces sondages ont été publiés dans le volume *Enquête sur les usages linguistiques de la population*. Cette publication unitaire des données linguistiques catalanes en est déjà à sa deuxième livraison (Idescat, 2009), connue sous l'acronyme EULPo8. La première livraison, parue en 2003, s'intitulait *Statistiques des usages linguistiques en Catalogne 2003* ou EULCo3 (Idescat, 2004). La périodicité de l'*Enquête* étant quadriennale, la prochaine livraison devrait se faire en 2012.

Parallèlement, on a réalisé d'autres travaux de démolinguistique en Catalogne. Citons ceux sur les données sociolinguistiques de l'*Enquête sur la jeunesse en Catalogne* (la dernière ayant été effectuée en 2007, voir Serracant, 2009), ceux sur les usages linguistiques des jeunes de la province de Barcelone (Institut d'Estudis Regionals i Metropolitans de Barcelona, 2009), ou encore ceux relatifs à la langue au travail et dans l'administration, comme le volet catalan de l'étude européenne ELAN sur les capacités multilingues des entreprises européennes (Marí, 2009), l'enquête sur l'usage du catalan dans les grandes entreprises (Querol, 2003), l'enquête EULEo9 sur les usages linguistiques dans les entreprises de services (Secretaria de Política Lingüística, 2009), les deux enquêtes EULIP (2004 et 2007) sur les usages linguistiques dans les institutions publiques catalanes (Castaño et Solé Camardons, 2005 ; Pedreño, 2008), l'enquête du département de la santé — avec la collaboration de l'Idescat — sur les usages linguistiques dans le système sanitaire catalan (Soler, 2004). Il existe aussi des recherches plus spécifiques, comme celles menées par les consultants

TEA-CEGOS sur les usages linguistiques dans les hôtels de trois, quatre et cinq étoiles (Casanovas, 2003) et dans les restaurants (Casanovas, 2006) ; celle réalisée auprès des opérateurs de télécommunications (Soler, 2005), auprès des clubs sportifs (Genovès, 2006) ou auprès des auto-écoles, cette dernière ayant été effectuée dans le cadre du projet « Évolution des sociétés plurilingues : représentations, comportements et capitaux linguistiques (EVOPLUR) », financé par le ministère espagnol de la Recherche (Boix-Fuster, 2006). Une autre série de travaux concerne la connaissance et les usages linguistiques des locuteurs résidant dans les territoires catalanophones situés en dehors des frontières espagnoles, comme l'EULANDo4, menée en Andorre (Torres, 2006), et l'EULALo4, réalisée à Alghero⁴ (Chessa, 2007).

PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE DE L'EULPo8

Bien que l'Idescat ait publié des travaux statistiques avant 2003, notamment l'*Enquête linguistique sur l'usage oral du catalan dans la population catalane de plus de 15 ans* ou EUC98 (Solé et Torrijos, 2009 : 90), il est évident que l'EULCo3 et l'EULPo8 constituent le premier effort d'envergure pour se doter d'un outil statistique officiel sur l'usage des langues dans le territoire catalan. L'objectif de l'EULPo8 est double : non seulement il offre une évaluation de la connaissance des langues officielles et des autres langues, mais il analyse aussi les attitudes des répondants à l'égard des différentes langues en contact sur le territoire catalan.

L'EULPo8 présente les résultats d'un sondage réalisé par l'Idescat sur un échantillon de 7 140 personnes de plus de 15 ans faisant partie de ménages répartis géographiquement sur le territoire catalan. L'échantillon fut validé par une épreuve pilote effectuée en janvier 2008 et le travail de terrain mené entre février et novembre 2008. Les répondants avaient le choix entre deux canaux pour transmettre leurs réponses aux enquêteurs de l'Idescat : l'entretien personnel et l'entretien téléphonique. 4 817 entretiens (67,5 %) furent réalisées sous forme d'entretiens personnels par le biais de la méthode PAPI (*Paper and pencil interviewing*) et 2 323 (32,6 %) par téléphone avec la méthode CATI (*Computer assisted telephone interview*). Cette méthode de récolte multicanal des données constitue une avancée par rapport à l'EULCo3, qui ne prévoyait qu'un seul canal, en l'oc-

4. Alghero est une ville d'environ 40 000 habitants située dans la province de Sassari, sur la côté nord-occidentale de l'île italienne de Sardaigne, où une partie importante de la population parle l'alghérois, dialecte ancien et italianisé du catalan.

currence l'entretien téléphonique. Le questionnaire comportait les blocs suivants : langue d'identification, initiale et habituelle et connaissances linguistiques ; usages linguistiques à la maison ; usages linguistiques avec les membres de la famille (mère, père et grands-parents) ; usages linguistiques avec les membres de la famille (conjoint et enfants) ; usages linguistiques sociaux, avec les amis et autres (camarades de classe, collègues au travail) ; usages linguistiques en tant que consommateur ou usager (commerces et supermarchés, banques et caisses d'épargne, cabinets de médecine) ; notes personnelles (langue que les répondants utilisent normalement pour prendre des notes) ; usages linguistiques des médias, c'est-à-dire langue des médias de référence des répondants (radio, télévision et presse écrite) ; attitudes et opinions vis-à-vis des usages linguistiques et enfin auto-évaluation des connaissances du répondant en catalan, espagnol, aranais⁵, français et anglais.

Ces blocs renvoient à des concepts de la méthode d'évaluation démolinguistique et sociolinguistique de l'Idescat qu'il convient d'analyser. La démarche des enquêteurs a consisté à évaluer et à préciser les usages linguistiques dans les relations interpersonnelles. Il ne s'agit pas de produire des prototypes de locuteurs que l'on pourra par la suite attribuer à une communauté linguistique déterminée — catalanophone, hispanophone ou autre —, mais de déceler l'usage social des langues dans une société multilingue. Cet objectif principal ressort évidemment d'un souci de connaissance de la situation sociolinguistique de la langue catalane, sans pour autant laisser de côté les spécificités des usages dans un contexte de forte cohabitation linguistique.

RÉSULTATS

Trois types de langue : langue initiale, langue d'identification, langue habituelle

Il est d'abord très intéressant d'analyser les trois types de langue sur lesquelles travaillent les enquêteurs de l'Idescat, leur objectif étant de rendre compte de la multiplicité des cas qui peuvent avoir lieu en situation de contact entre au moins deux langues. Tout d'abord, la « langue initiale » correspond à la première langue apprise et parlée au foyer. C'est une

5. L'aranais est un dialecte de l'occitan parlé au Val d'Aran, vallée située dans les Pyrénées catalans où cette langue est officielle au même titre que le catalan et l'espagnol. La situation sociolinguistique de l'aranais est bien spécifique et circonscrite géographiquement, c'est pourquoi nous laisserons de côté les chiffres le concernant.

langue transmise au sein de la famille et acquise dans le processus de socialisation. Le terme « langue initiale » a été introduit pour la première fois dans l'EULPo8, l'EULCo3 parlant plutôt de « langue première », dénomination sans doute beaucoup plus ambiguë. Un autre concept-clé employé par l'Idescat est celui de « langue d'identification », autrement dit celle que le répondant considère comme sa vraie langue — au moins en termes d'empathie — et qui peut différer de la langue initiale. Dans l'EULCo3, il était question de « langue propre », terme plus équivoque que celui employé dans l'EULPo8. Il y a enfin un troisième type de langue, la « langue habituelle », c'est-à-dire la langue courante de communication du répondant, celle dont il se sert le plus souvent. Des cas de non-coïncidence entre la langue habituelle, la langue initiale et la langue d'identification sont prévus par les enquêteurs. Voici un tableau synthétique des pourcentages relatifs à ces trois catégories linguistiques (tableau 1)

TABLEAU 1 Trois types de langue

	Langue initiale	Langue d'identification	Langue habituelle
Catalan	31,6%	37,2%	35,6%
Espagnol	55,0%	46,5%	45,9%
Toutes les deux	3,8%	8,8%	11,9%
Arabe	2,6%	2,4%	1,9%
Aranais	0,1%	0,0%	0,0%
Roumain	0,9%	0,8%	0,5%
Galicien	0,6%	0,1%	---
Français	0,5%	0,2%	0,2%
Portugais	0,4%	0,3%	---
Russe	0,3%	---	---
Anglais	0,4%	---	---
Autres langues	2,4%	1,8%	1,1%
Autres combinaisons	0,5%	0,7%	1,7%

Source : Enquête EULPo8, Idescat, 2009 : 43-44.

Le signe --- indique que les données ne sont pas significatives.

Les réponses données aux questions sur les langues initiale, d'identification et habituelle donnent des tableaux à réponses multiples avec une dizaine de langues à chaque fois. Les deux langues principales sont bien évidemment le catalan et l'espagnol : les réponses dans lesquelles les deux langues sont considérées comme étant toutes les deux au même niveau

comme langues initiales, langues d'identification et langues habituelles sont prises en compte.

Pour ce qui est de la langue initiale, 31,6 % des répondants considèrent que c'est le catalan, 55 % l'espagnol et 3,8 % les deux. La langue d'identification est un peu plus favorable au catalan, puisque 37,2 % optent pour le catalan, face à 46,5 % qui considèrent que l'espagnol est leur langue d'identification. Le pourcentage augmente également lorsqu'il s'agit de déclarer les deux langues officielles comme langues d'identification, avec un effectif de 8,8 %. Il y a donc un léger glissement vers le catalan, même si l'espagnol continue à être la langue d'identification principale en Catalogne. Soulignons que le pourcentage des personnes déclarant avoir le catalan comme langue d'identification est supérieur à celui des personnes déclarant l'avoir comme langue initiale (37,2 % contre 31,6 %), mais que le pourcentage qui avantage le catalan baisse lorsqu'il s'agit d'identifier la langue habituelle : 35,6 % répondent que c'est le catalan, face à 45,9 % qui soutiennent que c'est l'espagnol. La réponse bilingue augmente et atteint 11,9 %.

Les autres langues évoquées pour les trois questions sont l'arabe, l'arabais, le roumain, le galicien, le français, le portugais, le russe et l'anglais. À cela s'ajoute un pourcentage de 2,4 % pour l'ensemble des autres langues initiales. Quant à la langue d'identification, 5,6 % des répondants déclarent une autre langue que le catalan ou l'espagnol. Ce pourcentage descend, pour des raisons évidentes, à 3,7 % lorsqu'il s'agit d'indiquer la langue habituelle. Ces données sont enrichies par le biais de croisements statistiques permettant de présenter des pourcentages selon les régions à l'intérieur de la Catalogne, selon l'âge et le sexe et selon le lieu de naissance. L'introduction du « lieu de naissance » constitue une évolution dans la méthode de travail de l'Idescat, qui n'avait pas tenu compte de cette variable dans l'EULCo3. Ce nouveau croisement statistique répond au souci de l'Idescat de rendre compte du contexte migratoire d'une partie des répondants.

Définition des usages linguistiques

L'Idescat consacre la plus grande partie de son étude à l'analyse des usages linguistiques de ses répondants. Le concept d'« usage linguistique » mérite d'être expliqué puisqu'il renvoie à la langue habituelle perçue dans des contextes d'usage social divers et variés. Par « usage », les analystes de l'Idescat n'entendent pas uniquement la langue employée de manière active, mais aussi la langue dans laquelle nos interlocuteurs potentiels s'adressent à nous et qui sert à rétro-alimenter nos usages linguistiques

dans des contextes précis. Contact entre les langues obligeant, la perception des usages linguistiques en Catalogne — comme au Québec — est inhérente à la négociation systématique du signifiant entre les locuteurs. La vision dynamique de la langue privilégiée par l'Idescat se reflète également dans le recours au concept du « domaine d'usage », qui renvoie à l'ensemble des occasions dans lesquelles le répondant utilise telle ou telle langue, encore une fois selon le contexte de communication.

C'est par le croisement entre les usages linguistiques et les domaines dans lesquels ces usages ont lieu que l'Idescat parvient à dresser des tableaux sociolinguistiques fort pertinents à propos des habitudes réelles des répondants. Les usages linguistiques sont divisés en plusieurs catégories selon différents degrés qui correspondent aux possibilités de réponse données aux personnes interrogées : 1) seulement en catalan ; 2) en catalan plutôt qu'en espagnol ; 3) dans les deux langues ; 4) en espagnol plutôt qu'en catalan ; 5) seulement en espagnol ; 6) seulement dans d'autres langues ; 7) en catalan et dans d'autres langues ; 8) en espagnol et dans d'autres langues ; 9) dans d'autres combinaisons linguistiques ; 10) aucune réponse.

Cette gradation dans les usages linguistiques, qui va de la personne qui vit exclusivement en catalan jusqu'à celle qui n'emploie aucune des deux langues officielles, a pour but de rendre le tableau le plus fidèle possible à la réalité d'usage des langues en Catalogne. Il en est de même pour les domaines d'usage : ces domaines font référence à des contextes de communication, soit avec des personnes, soit dans des endroits ou des situations déterminées : a) avec les personnes vivant dans le même foyer (lorsque le répondant habite dans un foyer constitué d'au moins deux personnes) ; b) avec les amis, c) avec les voisins ; d) avec d'autres étudiants (si le répondant est étudiant) ; e) avec les collègues de travail ; f) dans le petit commerce ; g) dans les grandes surfaces ; h) dans les banques et caisses d'épargne ; i) avec le personnel médical ; j) pour rédiger des notes personnelles.

Le croisement entre les usages linguistiques et leurs domaines d'usage génère le tableau suivant (tableau 2).

Ce tableau donne quelques indices sur la situation des usages linguistiques en Catalogne. Le monolinguisme espagnol au foyer est supérieur au monolinguisme catalan (42,6 % face à 31,6 %). Cette tendance est également favorable à l'espagnol dans les cas d'usage des deux langues, puisque 6 % des répondants utilisent plutôt l'espagnol, face à 3,6 % qui donnent une certaine préférence au catalan, alors que 8,3 % déclarent employer indistinctement les deux langues à la maison. Nous retrouvons un écart similaire lorsqu'il est question de la langue d'usage avec les amis : 33,9 %

TABLEAU 2 Usages linguistiques et domaines d'usage

Domaines d'usage	Usages linguistiques									
	1) seulement en catalan	2) en catalan plutôt qu'en espagnol	3) dans les deux langues	4) en espagnol plutôt qu'en catalan	5) seulement en espagnol	6) seulement dans une autre langue	7) en catalan et dans d'autres langues	8) en espagnol et dans d'autres langues	9) dans d'autres combinaisons linguistiques	10) aucune réponse
a) avec les personnes vivant dans le même foyer	31,6	3,6	8,3	6,0	42,6	5,5	0,3	1,7	0,4	---
b) avec les amis	22,5	10,8	16,8	9,0	33,9	2,7	0,2	3,2	0,6	0,4
c) avec les voisins	22,7	9,5	16,5	8,6	40,2	0,4	0,0	0,9	0,1	1,2
d) avec d'autres étudiants	33,4	15,3	19,1	7,7	19,0	---	---	---	---	---
e) avec les collègues de travail	23,0	10,5	19,3	9,7	32,1	1,0	---	2,2	0,6	1,2
f) dans le petit commerce	28,7	11,0	14,9	7,5	36,0	0,2	0,0	0,8	0,1	0,8
g) dans les grandes surfaces	23,9	9,9	15,5	9,5	39,4	---	---	0,3	0,0	1,5
h) dans les banques et caisses d'épargne	37,6	7,3	10,8	5,4	37,2	0,0	0,0	---	0,0	1,5
i) avec le personnel médical	34,4	7,2	11,6	5,1	40,9	0,1	---	---	0,0	0,6
j) pour rédiger des notes personnelles	25,2	3,3	6,9	4,0	52,9	4,2	---	1,3	---	1,9

Source : Enquête EULPo8, Idescat, 2009: 57. Le signe --- indique que les données ne sont pas significatives.

déclarent employer seulement l'espagnol avec leurs amis, tandis que 22,5 % optent pour le catalan. Dans les cas de bilinguisme, la tendance est légèrement favorable au catalan, avec 10,8 % qui utilisent plutôt le catalan, face à 9 % qui emploient davantage l'espagnol. Le pourcentage de bilinguisme total atteint 16,8 %. L'écart entre le catalan et l'espagnol est beaucoup plus remarquable dans le domaine des relations avec le voisinage : seuls 22,7 % déclarent utiliser exclusivement le catalan, face à 40,2 % qui ne parlent avec leurs voisins qu'en espagnol. Comme avec les amis, le pourcentage de bilinguisme total est assez conséquent : 16,5 %.

Le domaine de l'éducation et celui du travail présentent des divergences qui renvoient forcément à deux réalités distinctes : la présence grandissante du catalan comme langue véhiculaire de l'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire — moins dans le domaine universitaire — face à un monde du travail qui continue à se développer de préférence en espagnol, mais dans lequel le catalan joue un rôle non négligeable. Si 33 % des étudiants déclarent utiliser toujours le catalan avec d'autres étudiants, le pourcentage descend à 23 % lorsqu'il s'agit des collègues de travail. Les pourcentages s'inversent lorsqu'il est question de l'usage de l'espagnol : 19 % chez les étudiants, 32,1 % chez les travailleurs. Les pourcentages de bilinguisme total sont assez similaires (19,1 % et 19,3 %), et encore une fois il faut souligner la prépondérance du catalan dans le domaine de l'enseignement, puisque 15,3 % des répondants déclarant utiliser les deux langues disent interagir avec leurs camarades plutôt en catalan, pourcentage qui se réduit à 10,5 % quand l'interaction a lieu avec leurs collègues de travail.

Dans les pourcentages liés aux usages linguistiques des répondants en tant que consommateurs ou usagers de services (domaines f, g, h) et i), la présence exclusive de l'espagnol est supérieure dans tous les cas. Le pourcentage d'usage du catalan de manière exclusive est supérieur à celui de l'espagnol seulement dans le contexte des relations avec les banques et les caisses d'épargne, l'écart étant tout de même assez faible (37,6 % contre 37,2 %). Les notes personnelles, quant à elles, se font majoritairement en espagnol (52,9 % contre 25,2 %), ce qui en dit long sur la maîtrise plus limitée du catalan écrit. Les indicateurs d'usage de langues autres que le catalan ou l'espagnol semblent assez faibles. Remarquons tout de même les 5,5 % de répondants qui s'expriment à la maison exclusivement dans des langues non officielles et les 2,7 % qui le font avec les amis ; 3,2 % des répondants emploient l'espagnol et une autre langue que le catalan avec leurs amis, face à seulement 0,2 % utilisant une combinaison de type catalan et une autre langue que l'espagnol.

Mais là où les données fournies par ce tableau sont les plus performantes en termes de catégorisations linguistiques, c'est dans ce que nous appellerions « l'espace d'usage bilingue ». Les enquêteurs de l'Idescat évitent les catégorisations linguistiques essentialisantes, autrement dit celles qui présenteraient la société catalane comme étant divisée en deux groupes linguistiques séparés, les catalanophones d'un côté et les hispanophones de l'autre, ce qui ne rendrait pas compte de la réalité bilingue de la Communauté. L'Idescat prend en compte la difficulté qui existe à définir le bilinguisme en termes de catégories démolinguiques. Dans le cadre de cette méthodologie, n'est pas bilingue uniquement celui qui emploie à parts égales les langues en contact. Bien au contraire, pour l'Idescat il s'agit de multiplier les concepts pour mieux rendre compte de la réalité. La solution apportée consiste à établir trois degrés de bilinguisme : un bilinguisme parfait, un bilinguisme dans lequel le catalan a une place plus importante et un bilinguisme où c'est l'espagnol qui occupe une place de choix. Le répondant doit analyser ses propres usages linguistiques, ce qui produira forcément des conclusions subjectives, mais ces dernières seront rendues avec des outils d'observation plus performants.

La transmission intergénérationnelle

La problématique de la transmission générationnelle de la langue étant un thème récurrent de la sociolinguistique, l'enquête de l'Idescat s'est proposé d'analyser l'usage des langues à la maison. La démarche catalane offre un large éventail de variables, ne se limitant pas à demander au répondant quelle est sa langue d'usage à la maison sans autre précision fonctionnelle. Les chercheurs de l'Idescat ont combiné les mêmes catégories d'usage linguistique que celles vues dans le tableau précédent avec les principaux membres de la famille, à savoir : a) mère ; b) père ; c) grands-parents paternels (lorsque le répondant a connu ses grands-parents paternels) ; d) grands-parents maternels (lorsque le répondant a connu ses grands-parents maternels) et e) enfant aîné (lorsque le répondant a des enfants ou en a eu). Le croisement de ces deux variables produit le tableau suivant (tableau 3).

Contrairement aux tableaux précédents, qui reflétaient l'usage public des langues officielles, les données fournies ici montrent une distribution plus nette pour ce qui est de l'usage privé des langues. La langue d'usage à la maison continue à être majoritairement l'espagnol (54,8 % face à 31,3 % en faveur de l'espagnol dans le cas de l'espagnol comme langue de communication avec la mère), mais de ce tableau ressort également l'existence

TABEAU 3 La transmission intergénérationnelle

Type de transmission	Usage linguistique									
	1) seulement en catalan	2) en catalan plutôt qu'en espagnol	3) dans les deux langues	4) en espagnol plutôt qu'en catalan	5) seulement en espagnol	6) seulement dans une autre langue	7) en catalan et dans d'autres langues	8) en espagnol et dans d'autres langues	9) dans d'autres combinaisons linguistiques	10) aucune réponse
a) par la mère	31,3%	1,3	1,5	1,7	54,8	8,1	---	0,8	---	0,5
b) par le père	31,1	1,2	1,9	1,4	54,0	7,9	---	0,9	---	1,4
c) par les grands-parents paternels	28,1	0,8	1,3	0,5	54,9	8,3	---	0,4	---	3,1
d) par les grands-parents maternels	28,2	0,9	1,7	0,7	53,4	8,0	---	---	---	3,7
e) à l'enfant aîné	38,8	2,9	8,5	5,4	36,9	4,4	0,3	1,6	0,5	0,6

Source: Enquête EULPo8, Idescat, 2009: 85.
Le signe --- indique que les données ne sont pas significatives.

d'un souci de transmission du catalan dans les foyers, comme le laisse voir un pourcentage supérieur de foyers où les parents s'adressent à leur enfant aîné exclusivement en catalan (38,8 %) face à ceux qui ne le font qu'en espagnol (36,9 %). La différence est minime, mais permet au moins de retracer une tendance — aussi faible soit-elle — qui consiste à considérer le foyer comme un agent de normalisation linguistique. Cette conscience de la part des parents permettrait à long terme d'éliminer la situation de diglossie qui fait que les enfants ont le catalan comme langue véhiculaire de l'enseignement mais reviennent à l'espagnol dès qu'ils sont dans leur sphère privée d'usage linguistique. Il faut remarquer aussi que le plus grand taux de transmission linguistique du catalan correspond aux foyers où les parents ont entre 30 et 44 ans, parlent en espagnol avec leurs propres parents mais en catalan avec leur enfant aîné. Ce choix de transmission en faveur du catalan laisse présager une tendance générale à l'augmentation du pourcentage du catalan comme langue première des foyers. Il est également intéressant de souligner la transmission dans le foyer des deux langues officielles simultanément, qui touche tout de même 16,8 % des réponses. Nous trouvons l'exemple contraire dans les foyers où la langue de communication est une langue autre que le catalan ou l'espagnol ; dans les cas de bilinguisme où l'une des langues est une langue officielle, c'est l'espagnol qui est privilégié au détriment du catalan : dans 1,6 % des foyers, l'espagnol est utilisé avec une autre langue pour parler avec l'enfant aîné, face à seulement 0,3 % des foyers où la langue de communication est le catalan.

Les usages publics

L'EULPo8 comptabilise, dans les tableaux 4.1, 4.2 et 4.3, la proportion par langue d'heures de télévision, d'heures de radio et d'heures de lecture de la presse. Voici la synthèse des trois tableaux (tableau 4).

TABLEAU 4 Langues et média (proportion d'heures par langue)

	Catalan	Espagnol	Autres	Total
Télévision	50,0 %	49,3 %	0,7 %	100 %
Radio	50,0 %	49,3 %	0,7 %	100 %
Presse	35,9 %	63,3 %	0,7 %	100 %

Source : Enquête EULPo8, Idescat, 2009.

Ces proportions reflètent bien la puissance des médias en catalan et, encore une fois, la nature bilingue de la population catalane, qui regarde la

télévision et écoute la radio de manière presque paritaire entre les deux langues. L'avantage est néanmoins donné à l'espagnol lorsqu'il est question de la presse, cela à cause d'une plus grande présence de la presse écrite en espagnol dans la Communauté.

L'EULPo8 fournit d'autres indicateurs des usages linguistiques en Catalogne : c'est le cas des réactions des répondants lorsqu'ils s'adressent à quelqu'un dans une langue officielle et qu'on leur répond dans une langue différente de celle qu'ils ont employée. Les tableaux exploitent les combinaisons linguistiques dans les deux sens, le catalan étant la langue utilisée par le répondant et l'espagnol celle de l'éventuel interlocuteur (tableaux 5.1 à 5.3 de l'EULPo8) et, au contraire, l'espagnol étant la langue employée par le répondant et le catalan celle de son interlocuteur (tableaux 5.4 à 5.6 de l'EULPo8). Pour ce qui est des tableaux 5.1 à 5.3 — une personne qui s'adresse en catalan à une autre qui lui répond en espagnol —, voici les diverses réponses et leurs pourcentages respectifs⁶ (tableau 5).

TABLEAU 5 Changement de catalan vers espagnol dans une conversation

Continue à parler en catalan	12,2 %
Passe à l'espagnol	76,7 %
Demande si on peut lui répondre en catalan	1,7 %
Ne s'adresse jamais à qui que ce soit en catalan	6,3 %
Interrompt la discussion	0,1 %
Aucune réponse	3,0 %
Total	100 %

Source : Enquête EULPOo8, Idescat, 2009 : 111

Pour ce qui est des tableaux 5.4 à 5.6 — une personne qui s'adresse en espagnol à une autre qui lui répond en catalan —, les réponses et les pourcentages associés sont les suivants⁷ (tableau 6).

6. Nous ne donnons que les pourcentages généraux. Les tableaux proposent des croisements avec les variables « région à l'intérieur de la Catalogne » (5.1), « sexe et groupe d'âge du répondant » (5.2) et « lieu de naissance » (5.3).

7. Nous ne donnons que les pourcentages généraux. Les tableaux proposent des croisements avec les variables « région à l'intérieur de la Catalogne » (5.4), « sexe et groupe d'âge du répondant » (5.5) et « lieu de naissance » (5.6).

TABLEAU 6 Changement d'espagnol vers catalan dans une conversation

Continue à parler en espagnol	10,1 %
Passe au catalan	79,5 %
Demande si on peut lui répondre en espagnol	1,1 %
Ne s'adresse jamais à qui que ce soit en espagnol	6,8 %
Interrompt la discussion	0,2 %
Aucune réponse	2,3 %
Total	100 %

Source : Enquête EULPOo8, Idescat, 2009 : 114.

La situation dialectologique du catalan

L'Idescat vise aussi à mieux connaître la perception que les répondants ont de la situation dialectologique du catalan. La variation diatopique de la langue n'est pas trop différente de celle des autres langues latines, mais la tradition littéraire du catalan parlé au Pays valencien a fait dire aux locuteurs de cette Communauté que leur langue n'est pas le catalan, mais le « valencien », à tel point que leur Statut et leur législation linguistique parlent de co-officialité entre le valencien et l'espagnol, sans faire aucune référence à l'unité linguistique de la langue catalane. À ce propos, on fournissait aux répondants l'affirmation suivante et on leur demandait de donner leur avis : « Le langage parlé aux Baléares, au Pays valencien, en Andorre et en Catalogne représente des manières différentes de parler une même langue ». Les réponses proposées ainsi que leurs pourcentages sont présentés ci-dessous (tableau 7).

TABLEAU 7 Perception de la différence valencien-catalan

Accord avec l'affirmation suivante : « Le langage parlé aux Baléares, au Pays valencien, en Andorre et en Catalogne représente des manières différentes de parler une même langue ».	
Absolument d'accord	50,9 %
Plutôt d'accord	24,1 %
Plutôt en désaccord	3,9 %
Absolument en désaccord	2,0 %
Indifférent	9,3 %
Sans réponse	9,8 %

Source : Enquête EULPOo8, Idescat, 2009 : 119.

Les résultats de ce tableau nous semblent néanmoins peu pertinents : la question posée est assez complexe puisqu'elle relève de la perception que les catalanophones ont d'eux-mêmes et comment ils perçoivent la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent. Le catalan n'étant pas une langue officielle de l'État espagnol, elle pâtit d'une politique linguistique fragmentée ; comme nous l'avons signalé plus haut, les Communautés sont pleinement compétentes, non seulement pour légiférer à propos de l'usage public de la langue et sa normalisation, mais aussi pour établir des systèmes de normativisation indépendants les uns des autres⁸. Ceci entraîne des conséquences dans l'accréditation des compétences linguistiques, qui doit être réalisée auprès d'un organisme différent selon les Communautés, alors qu'il s'agit de la même langue. Certaines certifications ne sont même pas reconnues dans une autre Communauté : c'est le cas des diplômes de catalan délivrés par l'autorité linguistique de la Catalogne et non valables au Pays valencien. Cette discordance au cœur d'une même communauté linguistique requerrait une recherche plus poussée qui prendrait en considération l'avis des locuteurs d'un plus grand éventail de variantes diatopiques et non pas seulement des catalanophones de la Catalogne. Il serait sans doute très intéressant de faire un travail en profondeur sur la perception que les Valenciens ont d'eux-mêmes en tant que locuteurs, comme celui qu'a fait Fabà (2006 : 177-178) pour l'Andorre. Villaverde Vidal (2007 : 169-173) a fait un travail remarquable sur la perception de l'unité de la langue dans tous les territoires catalanophones, mais malheureusement il a laissé de côté les données sur le Pays valencien.

Un autre aspect qui invalide à notre avis cette section de l'EULPo8 est le fait qu'elle n'est pas circonscrite aux seuls répondants se déclarant comme locuteurs de langue catalane, que ce soit en tant que langue initiale, d'identification ou habituelle. Nous croyons que des croisements avec ces trois variables auraient donné des résultats plus pertinents. Ne pas l'avoir fait doit probablement répondre à la volonté de l'Idescat de ne pas essentialiser les catégories linguistiques, mais la question devrait tout d'abord être posée à ceux qui considèrent le catalan comme étant leur langue. La preuve en est que 19,1 % des répondants ont déclaré ne pas avoir d'avis sur la question ou n'y ont pas répondu.

8. Nous entendons ici « normativisation » dans le sens que lui attribue la sociolinguistique catalane, à savoir la création d'une norme que les locuteurs doivent respecter dans des situations de communication formelles (Montoya, 2006 : 17).

Perception de la situation du catalan dans la société

Les personnes interrogées doivent également donner leur avis sur l'usage du catalan dans la société : le perçoivent-elles comme beaucoup, assez peu, moyennement, peu ou pas du tout parlé ? (tableau 8).

TABLEAU 8 Perception de l'usage du catalan dans la société

Avis sur l'usage du catalan dans la société : est-il beaucoup, assez peu, moyennement, peu ou pas du tout parlé ?	
Beaucoup	18,3 %
Assez	37,0 %
Moyennement	23,8 %
Peu	17,3 %
Pas du tout	0,4 %
Aucune réponse	3,2 %
Total	100 %

Source : Enquête EULPOo8, Idescat, 2009 : 122.

Dans cette série sur la perception de la situation du catalan, l'Idescat demande aux répondants de dire si, par rapport à il y a 5 ans, le catalan est plus parlé, moins parlé ou si au contraire ils pensent que la situation n'a pas évolué. Ils doivent faire aussi une projection dans le futur : dans 5 ans, le catalan sera-t-il plus parlé, moins parlé ou la situation demeurera-t-elle la même ? Le tableau suivant constitue la synthèse de ces deux questions : il montre bien que les pourcentages évoluent peu entre l'opinion sur la situation passée de la langue et sa projection dans le futur (tableau 9).

TABLEAU 9 Analyse de la situation du catalan

Avis sur l'évolution de l'usage du catalan :		
	par rapport à il y a 5 ans	dans 5 ans
Davantage parlé	31,0 %	31,7 %
Situation inchangée	39,8 %	36,1 %
Moins parlé	20,8 %	20,8 %
Aucune réponse	8,5 %	11,4 %
Total	100 %	100 %

Source : Enquête EULPOo8, Idescat, 2009.

Auto-évaluation de la connaissance des langues

L'Idescat s'intéresse également à l'auto-évaluation des connaissances linguistiques des répondants selon les quatre compétences essentielles (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite et expression écrite). Le tableau suivant (tableau 10) constitue une synthèse des tableaux 7.1 et 7.4 de L'EULPO08.

TABLEAU 10 Auto-évaluation de la connaissance du catalan et de l'espagnol

	Compréhension orale	Expression orale	Compréhension écrite	Expression écrite
Catalan	94,6 %	78,3 %	81,7 %	61,8 %
Espagnol	99,9 %	99,7 %	97,4 %	95,6 %

Source : Enquête EULPO08, Idescat, 2009 : 139,142.

La connaissance de l'espagnol est supérieure à celle du catalan, notamment en expression écrite et un peu moins en expression orale. En tout cas les écarts dans les niveaux de compétence déclarés par les répondants sont fort remarquables : 33,8 % en faveur de l'espagnol en expression écrite et 21,4 % en expression orale. Il y a lieu de mettre en relation ces pourcentages avec ceux des tableaux sur la langue initiale et la langue habituelle, en ce sens qu'il existe un bilinguisme asymétrique où le catalan est une langue largement connue, mais à un niveau de compétence inférieur à celui de la langue espagnole, qui garde toujours son hégémonie sociolinguistique.

CONCLUSION

Les différents portraits linguistiques présentés par l'Idescat s'appuient sur des catégorisations dynamiques et proches des usages réels d'une population multilingue comme celle de la Catalogne. Dans la méthodologie de l'Idescat, il faut souligner l'introduction de la triade « langue initiale, langue d'identification, langue habituelle », ainsi que la mise en place d'une analyse approfondie des usages linguistiques des locuteurs. L'Idescat essaie d'enrichir les portraits sociolinguistiques des locuteurs en proposant aux répondants différents contextes de communication — travail, collègues, famille —, qui contribuent à désessentialiser les catégorisations linguistiques et à percevoir la langue comme un outil dans un contexte de communication ouvert, à travers lequel circulent les mots et les personnes et où le signifiant est négocié à longueur de journée. Un autre aspect inté-

ressant est l'auto-évaluation que font les répondants de leurs connaissances linguistiques, laquelle contribue à séparer deux sphères d'analyse distinctes : l'usage d'une langue et les compétences réelles dans cette langue.

L'Idescat offre la possibilité de catégoriser les répondants selon trois critères linguistiques différents : langue initiale, langue d'identification et langue habituelle. La séparation entre langue initiale et langue d'identification est fort pertinente car le locuteur peut avoir grandi dans un foyer bilingue tout en ayant une langue de prédilection, choisie pour des raisons personnelles, biographiques, professionnelles, etc. Le répondant la voit comme « sa » vraie langue. En outre, le choix de la langue initiale n'est pas restreint à la déclaration d'une seule langue — ou de deux dans les cas de bilinguisme symétrique au foyer —, mais tient compte des contextes pour la plupart bilingues des foyers catalans, car pour répondre à cette question la personne interrogée a la possibilité de choisir entre « catalan », « espagnol », « catalan et espagnol », « autre langue » et « autre combinaison linguistique ».

En ce qui concerne les personnes appartenant aux groupes ethnoculturels, nous avons vu comment l'Idescat évite la référence à l'allophone comme catégorie linguistique, si récurrente dans les travaux de démoulinguistique canadienne⁹, et distribue les réponses selon les trois catégories de langues que l'on vient de voir. Ces locuteurs de langues autres que l'espagnol et le catalan ne deviennent pas pour autant des « allophones » catégorisés comme tels de façon absolue, puisqu'ils sont présents ensuite avec d'autres réponses (pour la plupart « catalan », « espagnol » ou « catalan et espagnol ») lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur la question de la langue habituelle, tenant ainsi compte d'un trilinguisme que la Catalogne devrait pouvoir consolider dans les années à venir.

9. « Allophone » est un terme propre à la sociolinguistique canadienne : il fait référence aux personnes dont la langue maternelle n'est aucune des deux langues officielles. Il commence à être employé dans les années 1970 à la suite des travaux de la Commission Gendron, dont le but était d'analyser la question des droits linguistiques au Québec. Il ne désigne aucune réalité sociolinguistique puisque les allophones ne constituent pas un groupe unitaire, mais il peut être productif dans certains contextes, par exemple quand il fait référence à une communauté n'ayant la langue qui est utilisée régulièrement dans les services publics ni comme langue maternelle ni comme langue d'usage (Jiménez-Salcedo, 2010 : 11-12).

BIBLIOGRAPHIE

- BOIX-FUSTER, E. 2006. « El català a les autoescoles de Barcelona. El català sense corda », *Llengua i Ús*, 35 : 54-60.
- BURELLE, A. 2005. *Pierre Elliot Trudeau. L'intellectuel et le politique*. Montréal, Fides.
- CAPELLADES CEBOLLA, J. et M. D. OLIVARES ARBIOL. 2006. « Els censos lingüístics a Catalunya : metodologia i tractament », dans E. QUEROL PUIG (dir.), *El coneixement del català 2001 : Mapa sociolingüístic de Catalunya. Anàlisi sociolingüística del Cens de població de 2001*, Barcelone, Generalitat de Catalunya : 9-45.
- CASANOVAS, J. A. et M. PEDREÑO. 2003. « Usos lingüístics als establiments hotelers de tres, quatre i cinc estrelles », *Llengua i Ús*, 27 : 62-67.
- CASANOVAS, J. A., M. PEDREÑO et A. TORRIJOS. 2006. « Els usos lingüístics als restaurants de Catalunya », *Llengua i Ús*, 35 : 61-71.
- CASTAÑO, J., et J. SOLÉ CAMARDONS. 2005. « Enquesta sobre usos lingüístics a institucions públiques (EULIP) », *Llengua i Ús*, 32 : 42-48.
- CHESA, E. 2007. *Enquesta sobre els usos lingüístics a l'Alguer 2004. Llengua i societat a l'Alguer en els inicis del segle XXI*. Barcelone, Generalitat de Catalunya.
- FABÀ, A. 2006. « Usos lingüístics i grups identitaris. Opinions lingüístiques », dans J. TORRES PLA (dir.) *Enquesta sobre els usos lingüístics a Andorra 2004. Llengua i societat a Andorra en els inicis del segle XXI*. Barcelone, Generalitat de Catalunya : 161-182.
- GENOVÈS, I., E. RENAU et S. AMBLÀS. 2006. « Els usos lingüístics en l'àmbit esportiu a Catalunya », *Llengua i Ús*, 36 : 60-67.
- IDESCAT. 2004. *Estadística d'usos lingüístics a Catalunya 2003*. Barcelone, Generalitat de Catalunya.
- IDESCAT. 2009. *Esquesta d'usos lingüístics de la població 2008*. Barcelone, Generalitat de Catalunya.
- INSTITUT D'ESTUDIS REGIONALS I METROPOLITANS DE BARCELONA. 2009. *Condicions de vida i hàbits de la població jove de la província de Barcelona*. Barcelone, Diputació de Barcelona.
- JIMÉNEZ-SALCEDO, J. 2010. *Traducción-interpretación en los servicios públicos en Quebec : ¿un modelo para Andalucía ?* Séville, Centro de estudios andaluces.
- KYMLICKA, W. 2003. *La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*. Montréal, Boréal.
- LECOURS, A. et F. ROCHER. 2007. « Le fédéralisme comme mode de gestion de la diversité : le cas du Canada et de l'Espagne », *Éthique publique*, 9, 1 : 56-68.
- LÓPEZ BASAGUREN, A. 1988. « El pluralismo lingüístico en el Estado Autonomico », *Autonomies. Revista Catalana de Derecho Público*, 9 : 47-83.
- LÓPEZ SUSÍN, J. I. 2010. « Antecedentes y estudio de la Ley 10/2009, de 22 de diciembre, de uso, protección y promoción de las lenguas propias de Aragón », *Revista de Llengua i Dret*, 54 : 203-243.
- MARÍ, I. 2009. « Primers resultats de l'estudi ELAN.cat : el català en el multilingüisme de les empreses catalanes », *Llengua i Ús*, 46 : 109- 119.

- MONTOYA, B. 2006. *Normalització i estandardització*. Alzira, Edicions Bromera.
- MORENO, L. 2001. *The Federalization of Spain*. Londres, Frank Cass.
- PEDREÑO, M. 2008. « Els usos lingüístics a les institucions públiques de Catalunya 2007 », *Llengua i Ús*, 43 : 82-91.
- QUEROL, E. 2003. « L'ús del català a les grans empreses », *Llengua i Ús*, 28 : 65-71.
- QUEROL, E. 2009. « Demolingüística : nova enquesta demogràfica, nous mètodes i noves dades », *Llengua i Ús*, 46 : 95-108.
- SECRETARIA DE POLÍTICA LINGÜÍSTICA. 2009. *Informe de resultats de les enquestes d'usos lingüístics a les empreses de serveis, 2004-2007*. Barcelone, Generalitat de Catalunya.
- SERRACANT, P. 2009. « Anàlisi de les dades sociolingüístiques de l'Enquesta de la Joventut », *Llengua i Ús*, 44 : 84-96.
- SOLÉ J. et A. TORRIJOS. 2008. « El Sistema d'Indicadors Lingüístics a Catalunya », *Llengua i Ús*, 43 : 92-103.
- SOLÉ, J. et A. TORRIJOS. 2009. « Balanç sociolingüístic 1998-2008 », *Llengua i Ús*, 46 : 90-94.
- SOLER, I., A. GUARRO et M. SOLÍS. 2005. « Estudi sobre els usos lingüístics a les operadores de telecomunicacions », *Llengua i Ús*, 33 : 69-74.
- SOLER, I. et J. SOLÉ CAMARDONS. 2004. « Enquesta sobre els usos lingüístics als centres sanitaris 2004 », *Llengua i Ús*, 31 : 62-70.
- TORRES, J. (COORD.). 2006. *Enquesta sobre els usos lingüístics a Andorra 2004. Llengua i societat a Andorra en els inicis del segle XXI*. Barcelone, Generalitat de Catalunya.
- VERNET, J. 1992. *Normalització lingüística i accés a la funció pública*. Barcelona, Fundació Jaume Callís.
- VERNET, J. 2003. *Dret lingüístic*. Tarragona, Cossetània Edicions.
- VILLAVERDE VIDAL, J. A. 2007. « Comportament dels grups lingüístics i representacions sobre la llengua », dans E. QUEROL (dir.), *Llengua i societat als territoris de parla catalana a l'inici del segle XXI. L'Alguer, Andorra, Catalunya, Catalunya Nord, la Franja, Illes Balears i Comunitat Valenciana*. Barcelone, Generalitat de Catalunya : 143-182.

ABSTRACT

Juan JIMÉNEZ-SALCEDO

Methodological avenues in demolinguistics: the Catalan language and the Survey of linguistic usage.

The article presents the methodology and the findings of the Enquesta d'usos lingüístics 2008 (EULPo8), a survey carried out by the Catalan Institute of Statistics (Idescat). The main aim of the survey is to portray the linguistic usage of the Catalan population; it is based on an open and dynamic conceptualisation of linguistic categorisation. The authors believe that the working methods chosen by the Catalan statisticians may have a contribution to make to shedding light on some aspects of Canadian and Quebecois demolinguistics.